

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Sulfoxaflor :

### **l'UNAF révèle une évaluation approximative et lacunaire**

Fin septembre 2017, malgré les alertes de l'UNAF sur la dangerosité de la molécule, l'Anses a autorisé deux pesticides à base de sulfoxaflor, le Closer et le Transform, au profit de Dow AgroSciences. Après avoir publiquement dénoncé ces autorisations et la manœuvre consistant à remplacer les néonicotinoïdes interdits dans la loi biodiversité par un « néonicotinoïde qui ne dit pas son nom », l'UNAF a demandé et a obtenu de l'Anses le dossier d'évaluation des deux produits.

**Les caractéristiques du sulfoxaflor en font un pesticide très dangereux pour les abeilles :** il est **systémique, neurotoxique** et comme tel, il a la **capacité d'entraîner**, même à faible dose, **des effets sublétaux**.

Ces caractéristiques auraient dû conduire à une évaluation minutieuse de l'impact de ces produits sur les abeilles. Pourtant, une analyse attentive des dossiers révèle une évaluation lacunaire.

**1/ Le document d'orientation appliqué pour l'évaluation des impacts sur les abeilles est obsolète, il date de 2002** et a depuis été largement critiqué par l'EFSA comme contenant des faiblesses majeures.

**2/ Nous sommes surpris de constater que l'Anses accepte d'autoriser le Transform en se basant sur des études réalisées avec le Closer** alors que les 2 produits contiennent des ingrédients distincts, susceptibles de modifier la toxicité finale du produit.

**3/ Nous avons constaté plusieurs carences dans la solidité des données et leurs interprétations.** Il est notamment inquiétant de constater que des effets sublétaux soient ignorés alors que les impacts de ces mêmes effets sur la survie d'une colonie sont documentés depuis plus de 30 ans.

**Cette analyse nous met face au fossé existant entre l'état de la science et l'encadrement de l'évaluation des impacts des pesticides sur les abeilles.** Le cadre de l'évaluation ici appliqué, datant de 2002, ne tient pas compte par exemple des connaissances scientifiques sur les effets chroniques ou sublétaux. Il n'est pas acceptable que l'Anses et les autres agences nationales s'appuient sur des études qui ne sont pas à la hauteur des enjeux pour l'environnement et l'abeille.

Cette faiblesse de l'évaluation contraste totalement avec la rigueur scientifique qui a été exigée par exemple dans le cas de l'interdiction de pesticides néonicotinoïdes, pour lesquels des années d'accumulation de « preuves scientifiques » irréfutables de leur nocivité ont été nécessaires.

.../...



Paris, le 22 Février 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

.../...

**Sur la base de ces analyses :**

- **L'UNAF appelle les pouvoirs publics à réformer d'urgence les méthodes d'évaluation des risques des pesticides pour les abeilles. Depuis trop longtemps, les pollinisateurs et l'apiculture font les frais d'un cadre d'évaluation obsolète et inadapté.**
- **L'Anses doit se montrer plus critique sur les tests mis en œuvre et l'interprétation des résultats. Elle doit prendre en compte l'état de l'art dans le domaine de l'évaluation des effets toxiques des pesticides sur les pollinisateurs.**
- **Concernant les produits Closer et Transform, l'UNAF demande notamment que des tests de retour à la ruche soient mis en œuvre avant toute décision inhérente aux autorisations de ces pesticides.**

**Lire le rapport d'analyse intégral à cette adresse :**

**[https://www.unaf-apiculture.info/IMG/pdf/unaf\\_analyseevaluationsulfoxaflorclosertransform\\_vf\\_022018.pdf](https://www.unaf-apiculture.info/IMG/pdf/unaf_analyseevaluationsulfoxaflorclosertransform_vf_022018.pdf)**